

Cybercriminalité et RGPD, le cercle infernal



Editorial

Chers clients,

Qu'ont en commun l'OPDH de Rennes, Optical Center, Google et l'Alliance Française Paris-Ile de France ?

Elles ont toutes été condamnées par la CNIL en 2018 ou 2019, à des amendes allant de 30.000€ à 50.000.000€.

Nous l'avions déjà évoqué, votre responsabilité dans le domaine de la protection des données personnelles s'est renforcée avec le RGPD, que vous traitiez ou sous-traitiez les données qui vous sont confiées.

Dans le même temps, la cybercriminalité est de plus en plus active et se concentre à plus de 35% sur le vol de données.

Enfin nous voyons certains donneurs d'ordre qui exigent aujourd'hui de leurs fournisseurs, une mise en conformité avec le RGPD et la preuve de la souscription d'un contrat d'assurance Cyber.

Toute notre équipe reste à votre entière disposition, pour développer ce sujet avec vous.

Bonne lecture.
Benoît HEUX

Il ne faut pas se le cacher : les cybercriminels ont et auront toujours un coup d'avance.

Le nombre d'attaques contre les entreprises augmente de 25 à 30% chaque année, comme leur coût moyen et surtout le nombre de jours nécessaires à une reprise d'activité normale après une cyber-attaque (50 jours).

Le RGPD responsabilise les acteurs traitants des données, et prévoit des amendes « proportionnées et dissuasives » pouvant atteindre 4% du chiffre d'affaires mondial d'une société.

Quels que soient les moyens technologiques de protection mis en œuvre, quel que soit votre degré de conformité au RGPD, les risques de fuite de données, d'interruption d'activité et de mise en cause de votre responsabilité sont réels.

Voici 5 bonnes raisons d'externaliser les conséquences financières de la survenance de ce type de risque :

- 1 - Ce risque est exclu de vos contrats Responsabilité Civile et Dommages classiques.
- 2 - En cas d'externalisation auprès d'un hébergeur, les clauses contractuelles ne vous offrent aucune protection.
- 3 - L'accompagnement et la coordination des prestataires experts dans leur domaine en cas de crise sont indispensables à la bonne gestion d'une attaque.
- 4 - La sécurisation de l'activité en cas d'attaque est un enjeu majeur pour votre entreprise.
- 5 - Il est indispensable d'anticiper la nouvelle exposition de votre responsabilité liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation RGPD.

Les membres de RESO+ ont mis leurs forces de négociation en commun, pour vous apporter une solution d'assurances sur mesure :

Protégez votre entreprise contre les cyber risques grâce à notre proposition dédiée et sur mesure :

- Une mise en place rapide
- Une structure de garanties simple et complète
- Des partenaires experts (juridique, informatique et communication)
- Des tarifs compétitifs

GESTION DE CRISE

Prise en charge des frais de :

- Consultants (juridique, informatique et communication),
- Restauration des données, Notification,
- Monitoring et surveillance, Prévention.

DOMMAGES

Frais d'accompagnement et de défense liés aux enquêtes et sanctions. Prise en charge des sanctions assurables,

- Indemnisation des pertes et frais supplémentaires d'exploitation en cas d'interruption du système informatique interne, du prestataire d'externalisation ou des services de cloud,
- Frais de consultants en cas de cyber extorsion et paiement du coût de la rançon et des frais complémentaires.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Prise en charge des conséquences financières des réclamations de tiers suite à :

- Une atteinte aux données personnelles et/ou confidentielles y compris imputable à un sous-traitant,
- Une atteinte à la sécurité du système informatique,
- Un manquement à l'obligation de notification,
- La diffusion sur les médias sociaux d'informations portant atteinte à la réputation, à des droits d'auteur, de marque....

Un accompagnement spécifique pour affronter une crise

1 Un point d'entrée unique avec une ligne d'urgence dédiée 24h/24 et 7j/7.

2 Une intervention efficace avec des experts et consultants pré-agrérés par l'assureur.

3 La mise en place d'un plan d'actions pour la gestion de l'incident.